



Assemblée générale

Distr. générale
7 février 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 162 a) de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies

chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :

Force des Nations Unies chargée d'observer

le désengagement

Budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	7
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	7
II. Ressources financières	26
A. Vue d'ensemble	26
B. Contributions non budgétisées	27
C. Taux de vacance	27
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	27
E. Formation	28
F. Services de détection des mines et de déminage	29
G. Projets à effet rapide	29
III. Analyse des variations	30
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	33



V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 72/298, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée.	33
A.	Assemblée générale	33
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	35
Annexes		
I.	Définitions	37
II.	Organigramme	39
Carte	40

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (exercice 2019/20), dont le montant s'élève à 70 092 000 dollars.

Le budget proposé, d'un montant de 70 092 000 dollars, enregistre une augmentation de 9 796 900 dollars, soit 16,2 %, par rapport au montant de 60 295 100 dollars alloué pour l'exercice 2018/19. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement comme suit : le fait que la Force devrait achever son retour dans le secteur bravo, en application de la résolution 2450 (2018) du Conseil de sécurité, si rien ne s'oppose au redéploiement ; la réouverture du point de passage de Qouneïtra ; l'attachement constant au processus de désengagement des parties à l'Accord sur le démantement des forces israéliennes et syriennes.

Ce budget couvre le déploiement de 1 250 militaires, de 56 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 4 occupant des emplois de temporaire) et de 88 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2019/20 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante Opérations et composante Appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que, pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2017/18)	Montant alloué (2018/19)	Dépenses prévues (2019/20)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	30 939,7	32 574,6	39 785,0	7 210,4	22,1
Personnel civil	14 118,0	14 351,7	15 557,4	1 205,7	8,4
Dépenses opérationnelles	15 358,4	13 368,8	14 749,6	1 380,8	10,3
Montant brut	60 416,1	60 295,1	70 092,0	9 796,9	16,2
Recettes provenant des contributions du personnel	1 431,9	1 353,2	1 576,9	223,7	16,5
Montant net	58 984,2	58 941,9	68 515,1	9 573,2	16,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	60 416,1	60 295,1	70 092,0	9 796,9	16,2

Ressources humaines^a

	<i>Contingents^a</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Emplois de temporaire^c</i>	<i>Total</i>
Direction exécutive et administration					
Effectif approuvé 2018/19	–	5	–	2	7
Effectif proposé 2019/20	–	5	–	2	7
Composantes					
Opérations					
Effectif approuvé 2018/19	1 250	–	–	–	1 250
Effectif proposé 2019/20	1 250	–	–	–	1 250
Appui					
Effectif approuvé 2018/19	–	46	88	2	136
Effectif proposé 2019/20	–	47	88	2	137
Total					
Effectif approuvé 2018/19	1 250	51	88	4	1 393
Effectif proposé 2019/20	1 250	52	88	4	1 394
Variation nette	–	1	–	–	1

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (quatre fonctionnaires recrutés sur le plan international).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2019, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2450 (2018).
2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composantes (Opérations et Appui), qui découlent du mandat de la Force.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la FNUOD ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de 2018/19 est analysée au niveau de chaque composante.
5. La Force est chargée de tout mettre en œuvre pour maintenir le cessez-le-feu, de veiller à ce qu'il soit scrupuleusement respecté et de superviser l'application des dispositions de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de mai 1974 et du Protocole s'y rapportant qui ont trait aux zones de séparation et de limitation. La zone de séparation a une longueur d'environ 80 kilomètres du nord au sud et une largeur allant de 12,5 kilomètres le long de la crête du mont Hermon, au nord, à moins de 400 mètres le long de la frontière jordano-syrienne.
6. Au cours du deuxième semestre de 2018, les forces armées syriennes ont repris le contrôle de certaines parties de la zone de séparation et de la zone de limitation du secteur bravo, précédemment aux mains de groupes d'opposition armés, y compris de groupes terroristes inscrits sur la Liste. Par la suite, en octobre 2018, le point de passage établi à Qouneïtra entre les secteurs alpha (Golan occupé par Israël) et bravo a été rouvert. Les deux parties à l'Accord sur le dégagement ont demandé à la Force de reprendre rapidement toutes les activités prévues dans son mandat, ce qui passe par le déploiement de personnel militaire supplémentaire et la réoccupation des positions des Nations Unies qui avaient été évacuées.
7. Étant donné que les conditions de sécurité se sont récemment améliorées et que cette situation devrait perdurer, la priorité de la FNUOD pour l'exercice 2019/20 sera son redéploiement complet dans le secteur bravo.
8. La FNUOD prévoit de déployer un effectif moyen de 1 126 militaires, ce qui est en-deçà de l'effectif maximal autorisé, à savoir environ 1 250 militaires. Cela représente un taux de vacance de postes de 9,9 % par rapport au niveau autorisé ; un effectif moyen de 960 militaires avait été prévu dans le budget de l'exercice 2018/19, ce qui correspondait à un taux de vacance de 20,2 %. L'augmentation des effectifs militaires s'explique par le déploiement d'une unité d'infanterie mécanisée, dont il est question ci-après, et de 30 militaires chargés de gérer le point de passage de Qouneïtra, qui a récemment été rouvert.

9. La FNUOD conservera les huit positions qu'elle occupe actuellement dans la zone de séparation : cinq positions sur le mont Hermon, les positions 32 et 80, situées dans la partie sud de la zone de séparation, et la position 22 dans le secteur alpha.

10. La FNUOD reconstruira également deux autres positions des Nations Unies qui avaient été évacuées dans la partie sud de la zone de séparation, ce qui lui permettra d'améliorer ses capacités d'observation et de revenir progressivement au niveau opérationnel auquel elle était parvenue avant son retrait temporaire du secteur bravo en septembre 2014.

11. Le quartier général et la base opérationnelle de la FNUOD sont situés au camp Faouar dans le secteur bravo et la base de soutien logistique au camp Ziouani dans le secteur alpha.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

12. La FNUOD a globalement maintenu le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne, malgré l'instabilité persistante liée au conflit syrien, et continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour le maintenir et veiller à ce qu'il soit scrupuleusement respecté, conformément aux dispositions de l'Accord sur le dégageant.

13. Conformément à son concept des opérations et à l'examen indépendant effectué en 2018, la FNUOD prévoit de déployer une unité d'infanterie mécanisée supplémentaire, comprenant 128 militaires et des véhicules blindés de transport de troupes. Au cours de l'exercice 2019/20, elle intensifiera les patrouilles mobiles menées entre les camps Faouar et Ziouani et la zone de séparation, y compris la partie sud de la zone, si les conditions le permettent. Elle a achevé la reconstruction des deux positions des Nations Unies qui était prévue dans le budget de l'exercice en cours. Au cours de l'exercice 2019/20, elle reconstruira deux autres positions des Nations Unies qui avaient été évacuées dans la partie sud de la zone de séparation ; ces sites sont relativement plus vastes et les travaux de construction seront donc plus importants que pendant l'exercice 2018/19.

14. La FNUOD achèvera la réorganisation de sa composante Appui, qu'elle avait entamée pendant l'exercice 2018/19, dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions organisées autour de trois volets, de sorte que des services complets et adaptés aux besoins des clients soient fournis sans interruption. Dans ce contexte, il est proposé de créer un poste de chef des services informatiques et des services de télécommunications (P-4) pour permettre à la Force d'achever la restructuration de ses fonctions d'appui ; il est également proposé de transférer et de réaffecter plusieurs postes, comme il est indiqué dans le présent rapport.

15. Au cours de l'exercice 2019/20, il est proposé d'exécuter des projets à effet rapide pour renforcer la confiance et ainsi reprendre l'exécution des activités prévues dans le mandat de la FNUOD dans le secteur bravo une fois qu'elle aura retrouvé sa pleine capacité opérationnelle, chose devenue possible avec la récente amélioration des conditions de sécurité. L'amélioration durable des conditions de sécurité sera d'une importance capitale. Les projets à effet rapide seront exécutés par la FNUOD, qui mènera notamment des activités de sensibilisation de la population locale et fournira un appui dans le cadre de la remise en état des structures touchées par des restes explosifs de guerre dans les collectivités locales. Ces projets contribueront à créer un environnement qui permettra à la Force d'exécuter son mandat et d'assurer la sûreté et la sécurité de son personnel.

16. Les conditions de sécurité actuelles dans la zone d'opérations de la Force représentent le principal facteur externe qui pourrait entraver l'exécution du budget proposé.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

17. La FNUOD continuera d'assurer la coordination avec les autres missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la région, à savoir l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), en ce qui concerne les questions d'intérêt régional, et fournira un appui au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie à Damas.

18. La FNUOD continuera de bénéficier de l'appui de la FINUL pour ce qui est du transport de biens et de personnel via le Liban et des services informatiques et des services de communication. Sous la coordination de la Section régionale des technologies, la FINUL fournit à la FNUOD des services de gestion stratégique aux fins de la coordination et de la prestation de services technologiques conformes aux directives du Siège de l'ONU, l'objectif étant de réduire les disparités de services, d'engendrer des économies d'échelle et d'éliminer le chevauchement d'activités entre les missions de la région. En outre, la FINUL continuera d'apporter un appui à la FNUOD en matière de déontologie et de discipline.

19. La FNUOD garde sous son contrôle opérationnel les observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan relevant de l'ONUST et entretient des contacts avec le bureau de liaison de ce dernier à Damas, selon que de besoin.

20. Chargée des opérations bancaires pour le système des Nations Unies en République arabe syrienne, la FNUOD fournira au Bureau de l'Envoyé spécial un appui administratif dans le domaine financier ainsi que des services d'achat et du carburant pour les véhicules, moyennant remboursement.

21. La FNUOD continuera de bénéficier de l'appui du Bureau d'appui commun de Koweït, où un agent des services généraux a été détaché, en ce qui concerne le traitement des états de paie de son personnel recruté sur le plan national et de ses agents en tenue.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

22. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

23. Le Bureau du commandant de la force et Chef de la mission assurera la direction exécutive et l'administration de la mission. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : Bureau du Chef de la mission et commandant de la force

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Total	
Bureau du Chef de la mission et commandant de la force								
Postes approuvés 2018/19	1	–	1	2	1	5	–	5
Postes proposés 2019/20	1	–	1	2	1	5	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^a 2018/19	–	–	2	–	–	2	–	2
Emplois de temporaire proposés ^a 2019/20	–	–	2	–	–	2	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Total								
Effectif approuvé 2018/19	1	–	3	2	1	7	–	7
Effectif proposé 2019/20	1	–	3	2	1	7	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Composante 1 : opérations

24. La Force continuera de veiller au respect du cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne et de s'assurer qu'aucune des forces militaires des parties n'enfreint l'Accord sur le dégagement. Elle se tiendra en contact avec les parties à l'Accord pour empêcher que les tensions ne s'exacerbent de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu.

25. Dans le cadre de son redéploiement complet dans le secteur bravo, la FNUOD intensifiera ses opérations et déploiera une compagnie d'infanterie mécanisée supplémentaire qui sera chargée d'effectuer un nombre limité de patrouilles en véhicule dans la partie sud de la zone de séparation. Pour assurer la sécurité de son personnel, la Force enlèvera, dans les zones où elle est déployée, les engins explosifs improvisés, les mines et les munitions non explosées. Le point de passage de Qouneïtra ayant été rouvert, elle pourra, au besoin, reprendre sa collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge pour ce qui est d'assurer le passage d'un secteur à l'autre pour des raisons humanitaires, notamment celui d'élèves, avec l'accord des autorités israéliennes et syriennes.

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

1.1 Les parties agissent conformément à l'Accord sur le dégagement et le respectent

1.1.1 Séparation des forces et zones de limitation maintenues

Produits

- Organisation de réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités syriennes, en tant que de besoin, en vue de régler les questions liées à l'exécution du mandat de la FNUOD et d'assurer la coopération
- Organisation de réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités israéliennes, en tant que de besoin, en vue de régler les questions liées à l'exécution du mandat de la FNUOD et d'assurer la coopération

- Contacts immédiats avec les parties au sujet des violations de l'Accord sur le dégageant, notamment les incidents qui compromettent le cessez-le-feu
- 104 310 jours-homme d'occupation de positions (19 militaires × 15 positions × 366 jours)
- 1 318 patrouilles en véhicules blindés dans la zone de séparation (4 patrouilles × 366 jours × 90 % du facteur d'exécution)
- Équipe d'établissement des faits constituée de 4 personnes, disponible en permanence pour réunir rapidement tous les éléments de fait relatifs aux incidents qui se produisent dans la zone de séparation ou les zones de limitation
- Protestations concernant toutes les violations de l'Accord de dégageant
- 4 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.2 Réduction du danger présenté par les mines et les engins explosifs improvisés dans la zone de séparation

1.2.1 Aucun mort ou blessé parmi le personnel de la FNUOD du fait de l'explosion de mines ou de munitions (2016/17 : 0 victime ; 2017/18 : 0 victime ; 2018/19 : 0 victime)

Produits

- Élimination des mines, munitions non explosées et engins explosifs improvisés dans la zone de séparation, et contrôle et déminage continus des itinéraires de patrouille suivis par les contingents de la mission, selon les exigences de la sécurité des opérations

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.3 Meilleure sensibilisation de la population civile au mandat de la FNUOD

1.3.1 Aucun cas de franchissement accidentel de la ligne de cessez-le-feu par des civils dans la zone de séparation (2016/17 : 0 cas ; 2017/18 : 0 cas ; 2018/19 : 0 cas)

Produits

- Contacts avec les autorités responsables de la sécurité dans le secteur bravo et sensibilisation des civils au mandat de la FNUOD, y compris la prévention des incidents
- Exécution de 4 projets à effet rapide

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.4 Maintien de la capacité opérationnelle et de l'état de préparation pour que la Force puisse pleinement s'acquitter de son mandat

1.4.1 Accord des deux parties au sujet du retour de la FNUOD sur les positions des Nations Unies temporairement évacuées dans le secteur bravo

Produits

- Examen trimestriel de la situation en matière de sécurité dans les zones de séparation et de limitation du secteur bravo
- Activités quotidiennes de suivi et d'analyse de l'évolution de la situation dans la zone d'opérations et dans la région

Facteurs externes

La situation en matière de sécurité s'améliore et la FNUOD est autorisée à pénétrer dans la zone d'opérations

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (Opérations)

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2018/19	1 250
Effectif proposé 2019/20	1 250
Variation nette	–

Composante 2 : appui

26. La composante Appui continuera de fournir des services efficaces et performants afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficacité. Elle fournira notamment des services au personnel militaire et civil partout où la Force est présente et apportera un appui logistique, y compris pour livrer du matériel, des rations et du carburant au personnel militaire. Cet appui portera sur tous les domaines : audit, contrôle des risques et de la conformité ; aviation ; budget, finances et information financière ; administration du personnel civil et du personnel en tenue ; installations, infrastructures et génie ; gestion du carburant ; technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications ; services médicaux ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; sécurité ; gestion des véhicules et transports terrestres. Les états de paie du personnel recruté sur le plan national et du personnel en tenue continueront d'être établis par le Bureau d'appui commun de Koweït.

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

2.1 Fourniture à la Force de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables

2.1.1 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2017/2018 : 7,1 % ; 2018/19 : 5,0 % ± 1 % ; 2019/20 : 5,0 % ± 1 %)

2.1.2 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2017/18 : ≥ 21 % ; 2018/19 : ≥ 30 % ; 2019/20 : ≥ 32 %)

2.1.3 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement aux fins de l'inscription sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2017/18 : s.o. ; 2018/19 : s.o. ; 2019/20 : ≤ 101)

2.1.4 Nombre moyen de jours civils consacrés au recrutement par avis de vacance de poste spécifique, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de niveaux P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2017/18 : s.o. ; 2018/19 : s.o. ; 2019/20 : ≤ 120)

2.1.5 Score global sur le tableau de bord environnemental de l'Administration (2017/18 : 51 ; 2018/19 : 100 ; 2019/20 : 100)

2.1.6 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2017/18 : ≥ 78 % ; 2018/19 : ≥ 85 % ; 2019/20 : ≥ 85 %)

2.1.7 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

2.1.8 Écart par rapport au plan de gestion de la demande en termes de quantités prévues et de rapidité de l'achat (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : ≤ 20 % ; 2019/20 : ≤ 20 %)

2.1.9 Score global concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel de l'Administration, sur la base de 20 indicateurs de résultats clefs (2017/18 : 1 787 ; 2018/19 : $\geq 1 800$; 2019/20 : $\geq 1 800$)

2.1.10 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

2.1.11 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 95 % ; 2019/20 : 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la zone de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration
- Amélioration des bâtiments, ainsi que des postes et infrastructures des Nations Unies en vue de satisfaire aux normes minimales de sécurité opérationnelle
- Remise en état et entretien de deux positions des Nations Unies afin d'appuyer la composante militaire

Services budgétaires, financiers et d'information financière

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et d'information financière concernant un budget de 70,1 millions de dollars

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 144 civils [52 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 88 agents recrutés sur le plan national et 4 membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions)], notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

- Organisation d'activités de formation et appui à des activités de formation à l'intention de 144 membres du personnel civil à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la mission
- Appui au traitement de 17 demandes de voyage dans la zone de la mission et de 82 demandes de voyages en dehors de cette zone à des fins autres que la formation et de 47 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation pour un total de 19 sites techniques, dont le camp Faouar et le camp Ziouani
- Exécution de 12 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Exploitation et entretien de 56 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau appartenant à l'ONU (y compris 5 puits/trous de sonde, 4 stations de purification de l'eau et 7 installations d'épuration)
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 2 sites
- Fourniture de services de blanchisserie dans 2 sites ; fourniture de services de nettoyage et d'entretien des périmètres dans 2 sites

Services de gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 2 415 722 litres de carburant (1 038 325 litres pour les transports terrestres et 1 377 397 litres pour les groupes électrogènes et autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et installations de stockage de 12 sites

Services relatifs aux technologies géospaciales, à l'informatique et aux télécommunications

- Mise à disposition de 460 radios portatives, de 170 radios mobiles pour les véhicules et de 150 radios fixes et fourniture de services d'appui connexes
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, y compris de 1 microterminal VSAT, de 6 centraux téléphoniques, de 29 liaisons hertziennes et de 4 terminaux de réseau satellitaire mondial à large bande, et gestion de 3 forfaits pour téléphones mobiles
- Fourniture de 273 ordinateurs et 61 imprimantes pour un effectif moyen de 1 260 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 98 ordinateurs et 14 imprimantes destinés aux membres des contingents qui travaillent sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexe et d'autres services communs
- Services d'appui et de maintenance pour 34 réseaux locaux et 1 réseau étendu
- Analyse de données géospaciales portant sur une superficie de 4 200 km², mise à jour de couches topographiques et thématiques et production de 220 types de cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 3 installations médicales (dont une de niveau 1 dotée d'une antenne chirurgicale) et gestion du régime des engagements avec 3 hôpitaux d'infrastructure

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 11,5 millions de dollars
- Réception, gestion et distribution ultérieure de marchandises dans la zone d'opérations de la Force
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 97,1 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 1 250 militaires (61 officiers d'état-major et 1 189 soldats)
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet pour 4 unités militaires réparties dans 2 sites
- Fourniture et stockage de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif moyen de 1 126 militaires
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 1 126 militaires
- Appui au traitement de 62 demandes de voyages en dehors de la zone de la mission à des fins autres que la formation et de 15 demandes de voyage à des fins de formation
- Organisation d'activités de formation et appui à des activités de formation à l'intention de 1 126 membres du personnel en tenue à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la mission

Services de gestion des véhicules et des transports terrestres

- Exploitation et entretien de 313 véhicules appartenant à l'ONU (108 véhicules légers, 62 véhicules à usage spécial, 7 ambulances, 75 véhicules blindés et 61 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), de 55 véhicules appartenant aux contingents et de 5 ateliers d'entretien et de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

Sécurité

- Fourniture de conseils en matière de sécurité, diffusion au personnel de la FNUOD d'informations sur la sécurité mises à jour quotidiennement et analyse de la situation pour les hauts responsables de la Force, y compris des évaluations des menaces et des risques pour l'ensemble des bureaux et des camps situés dans la zone d'opérations de la Force et dans la zone de séparation, ainsi que pour toutes les positions militaires
- Fourniture de services de sécurité opérationnelle et de gestion des mouvements de civils de la Force entre Damas, les positions militaires syriennes et Beyrouth par l'organisation de 750 convois encadrés
- Formulation à l'intention des responsables de la Force de recommandations sur le renforcement du dispositif physique de sécurité de toutes les installations
- Organisation de séances de formation à la sécurité à l'intention du personnel civil et militaire, dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, concernant les procédures applicables aux convois et les mesures à prendre en présence d'engins explosifs improvisés et les procédures de mise aux abris et de protection des camps ; organisation de réunions d'information pour les nouveaux arrivants ; organisation d'exercices d'évacuation des locaux ; sensibilisation aux risques d'enlèvement ou de prise d'otages

Déontologie et discipline

- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire et civil (formation, prévention, suivi et recommandation de mesures correctives en cas de manquement)

VIH/sida

- Gestion et entretien de deux centres proposant sur demande des services confidentiels de dépistage du VIH/sida et de conseils pour l'ensemble du personnel
- Programme de sensibilisation au VIH/sida, y compris l'éducation par les pairs, pour tous les nouveaux membres du personnel de la Force

Facteurs externes

Divers facteurs peuvent influencer sur la capacité d'exécuter comme prévu les produits proposés, notamment : l'évolution, imprévue dans les hypothèses budgétaires, du contexte politique, sécuritaire, économique, humanitaire ou météorologique ; d'autres cas de force majeure ; et la modification du mandat au cours de la période considérée

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (Appui)

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2018/19	–	–	1	3	3	7	6	–	13
Postes proposés 2019/20	–	–	1	3	3	7	6	–	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2018/19	–	1	2	3	3	9	15	–	24
Postes proposés 2019/20	–	1	2	3	3	9	14	–	23
Variation nette (voir tableaux 4 et 5)	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Services d'appui intégrés									
<i>(Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et sections en relevant, pour l'exercice 2019/20)</i>									
Postes approuvés 2018/19	–	–	2	–	14	16	47	–	63
Postes proposés 2019/20	–	–	1	–	13	14	36	–	50
Variation nette (voir tableaux 6 à 10)	–	–	(1)	–	(1)	(2)	(11)	–	(13)
Emplois de temporaire approuvés ^a 2018/19	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés 2019/20	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	(2)	–	(2)	–	–	(2)
Total partiel	–	–	(1)	(2)	–	(3)	–	–	(3)
Effectif approuvé 2018/19	–	–	2	2	14	18	47	–	65
Effectif proposé 2019/20	–	–	1	–	13	14	36	–	50
Variation nette	–	–	(1)	(2)	(1)	(4)	(11)	–	(15)
Gestion des opérations et des ressources									
<i>(Bureau du Chef de la gestion des opérations et des ressources et sections en relevant, y compris la Section du génie, pour 2019/20)</i>									
Postes approuvés 2018/19	–	–	1	1	12	14	20	–	34

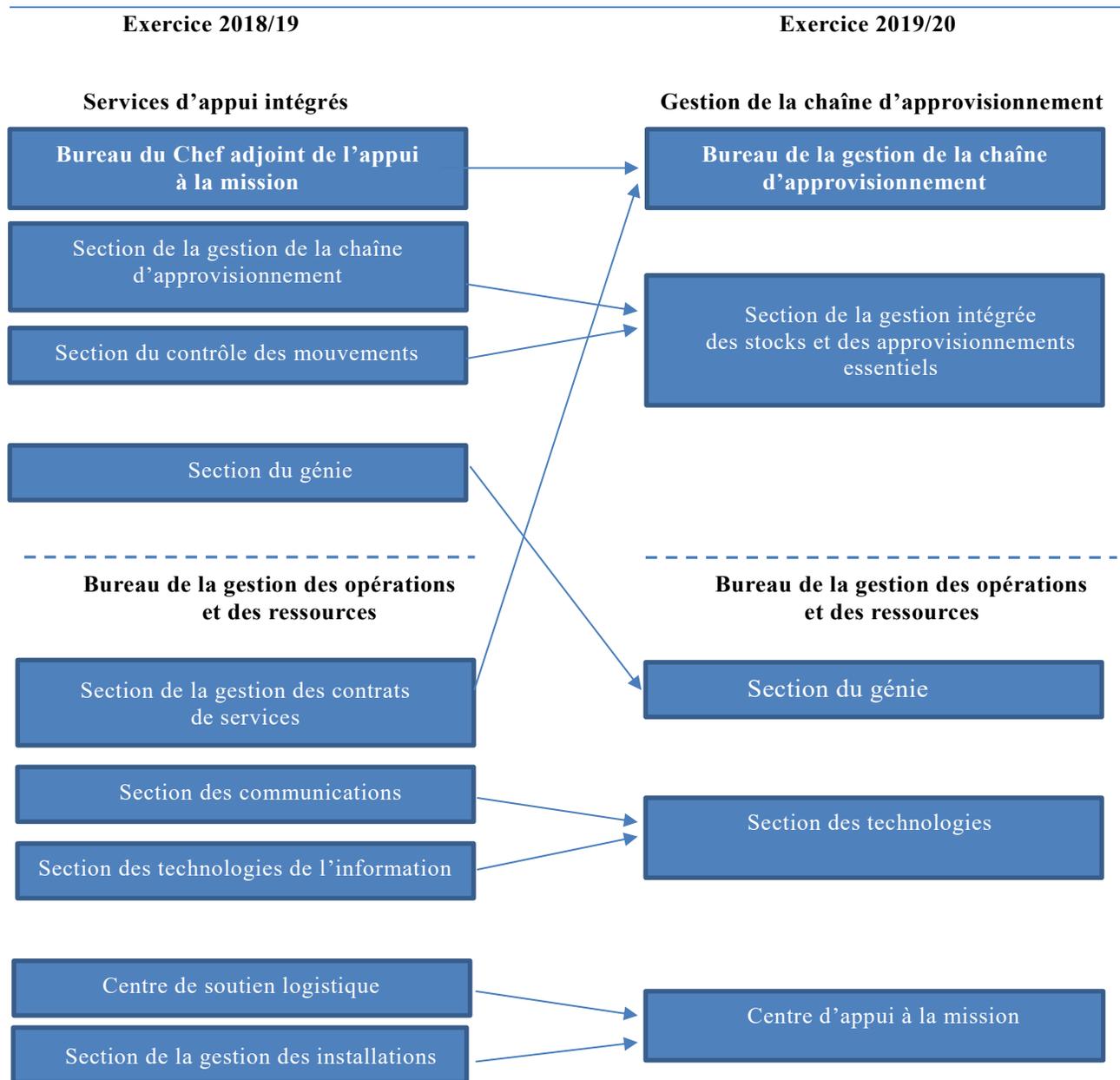
V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Postes proposés 2019/20	–	–	3	1	13	17	32	–	49
Variation nette (voir tableaux 11 à 16)	–	–	2	–	1	3	12	–	15
Emplois de temporaire approuvés 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^a 2019/20	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Total partiel	–	–	2	2	1	3	12	–	17
Effectif approuvé 2018/19	–	–	1	1	12	14	20	–	34
Effectif proposé 2019/20	–	–	3	3	13	17	32	–	51
Variation nette	–	–	2	2	1	3	12	–	17
Total									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	6	8	33	48	88	–	136
Effectif proposé 2019/20	–	1	7	8	33	49	88	–	137
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste

27. La figure ci-après illustre les changements proposés pour les différents bureaux de la composante Appui pour l'exercice 2019/20.

Figure
Composante Appui : modifications qu'il est proposé d'apporter aux bureaux



Bureau du Chef de l'appui à la mission

28. Afin de permettre à la Force d'achever la réorganisation de sa composante appui, qu'elle a entamée pendant l'exercice 2018/19, dans le cadre d'une harmonisation des structures d'appui aux missions favorisant une démarche adaptée aux besoins des clients et des services fournis de bout en bout sans interruption, il est proposé de restructurer la composante Appui, comme indiqué ci-après et comme illustré dans l'organigramme de la figure ci-dessus. La structure et les rapports hiérarchiques tiennent compte de la taille et du champ d'opérations de la Force.

Bureau du Chef de l'appui à la mission

Tableau 4

Ressources humaines : Équipe de collaborateurs directs du Chef de l'appui à la mission

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+1	GN	Assistant de gestion de l'information	Réaffectation	Depuis la Section de la gestion des installations (voir tableau 15)
Total	+1	(Voir tableau 3)		

29. Il est proposé que le poste d'assistant de gestion de l'information, qui figure dans le tableau 4, soit réaffecté de la Section de la gestion des installations, de sorte que le titulaire s'acquitte des tâches de gestion de l'information, notamment de transférer les communications et demandes écrites et verbales aux personnes ou équipes compétentes, de gérer les documents et les courriers émis comme reçus, d'élaborer les documents d'information, d'entretenir des contacts à l'intérieur et à l'extérieur de la composante Appui et d'effectuer le classement et l'archivage des documents dans le respect des consignes et des règles de l'ONU.

Bureau du Chef de l'appui à la mission

Tableau 5

Ressources humaines : Section des finances et du budget

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-2	GN	Assistant (finances)	Réaffectation	À la Section de la gestion intégrée des stocks et des approvisionnements essentiels, Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (voir tableau 10)
Total	-2			

30. Le dispositif transitoire qui a consisté, pendant l'exercice 2018/19, à transférer au Bureau d'appui commun de Koweït le traitement des états de paie du personnel recruté sur le plan national et des militaires a libéré les assistants (finances) d'une partie des fonctions qu'ils assumaient. En revanche, la mise en place de la Section de la gestion intégrée des stocks et des approvisionnements essentiels, face au déploiement d'effectifs plus nombreux, a accru la charge de travail et les besoins de planification de la demande, comme suite à la restructuration de l'appui, qui privilégie

la prestation de services. Il est donc proposé de réaffecter deux postes, qui figurent dans le tableau 5, à la Section de la gestion intégrée des stocks et des approvisionnements essentiels du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, comme indiqué au paragraphe 38 du présent rapport.

Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission

Tableau 6

Ressources humaines : Équipe de collaborateurs directs du Chef de l'appui à la mission

<i>Postes</i>					
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>	
-1	P-5	Chef adjoint de l'appui à la mission	Réaffectation	À l'équipe de collaborateurs directs du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, comme Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (voir tableau 9)	
Total	-1				

31. Dans le cadre de la mise en œuvre intégrale de la restructuration des fonctions d'appui à la mission en trois piliers, il est proposé de rebaptiser l'ancien Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de réaffecter à l'équipe de collaborateurs directs (tableau 9) le poste figurant dans le tableau 6, dont le titulaire deviendrait Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission

Tableau 7

Ressources humaines : Section du contrôle des mouvements

<i>Postes</i>					
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>	
-1	SM	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Transfert	}	À l'équipe de collaborateurs directs du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (voir tableau 9)
-1	GN	Assistant administratif	Transfert		
Total	-2				

32. Dans le cadre de la mise en œuvre intégrale de la restructuration des fonctions d'appui à la mission en trois piliers, il est proposé de dissoudre la Section du contrôle des mouvements et de transférer deux postes, figurant dans le tableau 7, à l'équipe de collaborateurs directs du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Les activités de contrôle de la Section, s'agissant du déploiement et de la relève des contingents, ainsi que du matériel leur appartenant, à destination, en provenance et à l'intérieur de la zone d'opérations de la Force continueront d'être menées, en consultation étroite avec le Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission

Tableau 8

Ressources humaines : Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Postes				
Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
-1	SM	Fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks	Transfert	À l'équipe de collaborateurs directs du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (voir tableau 9)
-2	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
-1	GN	Assistant (réception et inspection)	Transfert	
-1	SM (1 ^{re} classe)	Fonctionnaire de l'approvisionnement	Transfert	À la Section de gestion intégrée des stocks et des approvisionnements essentielles (voir tableau 10)
-1	SM	Assistant aux fournitures	Transfert	
-1	SM	Assistant (rations)	Transfert	
-1	SM	Assistant à la gestion des carburants	Transfert	
-1	GN	Assistant (gestion centralisée des stocks)	Transfert	
-1	GN	Assistant (rations)	Transfert	
-1	GN	Assistant à la gestion des carburants	Transfert	
-1	GN	Assistant (approvisionnement général)	Transfert	
Total	-12			

33. Dans le cadre de la mise en œuvre intégrale de la restructuration des fonctions d'appui à la mission en trois piliers, il est proposé de dissoudre la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de transférer quatre des douze postes figurant dans le tableau 8 à l'équipe de collaborateurs directs du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et huit postes à la Section de la gestion intégrée des stocks et des approvisionnements essentiels, qu'il est proposé de créer, comme décrit au paragraphe 38.

Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission

Section des achats et Section des transports

34. Dans le cadre de la mise en œuvre intégrale de la restructuration des fonctions d'appui à la mission en trois piliers, le transfert proposé de la Section des achats (12 postes approuvés) et de la Section des transports (15 postes approuvés) au Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement est décrit au paragraphe 37.

Section du génie

35. Dans le cadre de la mise en œuvre intégrale de la restructuration des fonctions d'appui à la mission en trois piliers, le transfert proposé de la Section du génie (23 postes approuvés) au Bureau de la gestion des opérations et des ressources est décrit au paragraphe 48.

Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 9

Ressources humaines : Équipe du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+1	P-5	Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement	Réaffectation	Depuis le Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission (voir tableau 6)
+1	SM	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Transfert	Depuis la Section du contrôle des mouvements (voir tableau 7)
+1	GN	Assistant administratif	Transfert	
+1	SM	Fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks	Transfert	Depuis la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (voir tableau 8)
+2	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
+1	GN	Assistant (réception et inspection)	Transfert	
+1	SM	Spécialiste de la gestion des marchés	Réaffectation	Depuis la Section de la gestion des contrats de services (voir tableau 14)
+4	GN	Assistant administratif	Transfert	Depuis la Section de la gestion des installations (voir tableau 15)
+1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
Total partiel	+13	(Voir tableau 3)		

36. Dans le cadre de la mise en œuvre intégrale de la restructuration des fonctions d'appui à la mission en trois piliers et en soutien à la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement qui vise à assurer la continuité de la prestation des services dont bénéficie la Force, il est proposé de créer le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour remplacer le Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission et d'intégrer à son équipe directe les fonctions des différentes sections apportant un appui à la chaîne d'approvisionnement, telles qu'indiquées dans le tableau 9, ainsi que la Section des achats, la Section des transports et la Section de la gestion intégrée des stocks et des approvisionnements essentiels.

Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Section des achats et Section des transports

37. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui à la mission, il est proposé de transférer la Section des achats (12 postes approuvés) et la Section des transports (15 postes approuvés) depuis le Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission.

Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 10

Ressources humaines : Section de la gestion intégrée des stocks et des approvisionnements essentiels

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+1	SM (1 ^{re} classe)	Fonctionnaire de l'approvisionnement	Transfert	Depuis la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (voir tableau 8)
+1	SM	Assistant aux fournitures	Transfert	
+1	SM	Assistant (rations)	Transfert	
+1	SM	Assistant à la gestion des carburants	Transfert	
+1	GN	Assistant (gestion centralisée des stocks)	Transfert	
+1	GN	Assistant (rations)	Transfert	
+1	GN	Assistant à la gestion des carburants	Transfert	
+1	GN	Assistant (approvisionnement général)	Transfert	
+1	GN	Assistant à la gestion des carburants	Réaffectation	Depuis la Section des finances et du budget, Bureau du Chef de l'appui à la mission (voir tableau 5)
+1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	
Total	+10			

38. Dans le cadre de la mise en œuvre intégrale de la restructuration des fonctions d'appui à la mission en trois piliers, il est proposé de créer la Section de la gestion intégrée des stocks et des approvisionnements essentiels. En outre, afin de renforcer les moyens de cette Section et de garantir la continuité des services dont bénéficie la Force, il est proposé d'y réaffecter les deux postes qui figurent dans le tableau 10 depuis la Section des finances et du budget.

Bureau de la gestion des opérations et des ressources

Tableau 11

Ressources humaines : Section des technologies de l'information

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	P-3	Spécialiste des systèmes d'information géospatiale	Transfert	Depuis la Section des technologies (voir tableau 13)
-1	SM	Spécialiste des télécommunications	Transfert	
-4	SM	Assistant aux systèmes d'information	Transfert	
-2	GN	Assistant aux systèmes d'information	Transfert	

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	GN	Assistant administratif	Transfert	Depuis la Section des technologies (voir tableau 13)
Total	-9			

39. Il est proposé de dissoudre la Section des technologies de l'information et de transférer neuf postes, qui figurent dans le tableau 11, à la Section des technologies qu'il est proposé de créer, comme indiqué au paragraphe 41.

Bureau de la gestion des opérations et des ressources

Tableau 12

Ressources humaines : Section des communications

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	SM	Spécialiste des télécommunications	Transfert	Depuis la Section des technologies (voir tableau 13)
-3	SM	Technicien en télécommunications	Transfert	
-3	GN	Technicien adjoint en télécommunications	Transfert	
-2	GN	Assistant aux télécommunications	Transfert	
Total	-9			

40. Il est proposé de dissoudre la Section des communications et de transférer neuf postes, qui figurent dans le tableau 12, à la Section des technologies qu'il est proposé de créer, comme indiqué au paragraphe 41.

Bureau de la gestion des opérations et des ressources

Tableau 13

Ressources humaines : Section des technologies

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+1	P-4	Chef des services informatiques et des services de télécommunications	Création	Création
+1	P-3	Spécialiste des systèmes d'information géospatiale	Transfert	Depuis la Section des technologies de l'information (voir tableau 11)
+1	SM	Spécialiste des télécommunications	Transfert	
+4	SM	Assistant aux systèmes d'information	Transfert	

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+2	GN	Assistant aux systèmes d'information	Transfert	} Depuis la Section des technologies de l'information (voir tableau 11)
+1	GN	Assistant administratif	Transfert	
+1	SM	Spécialiste des télécommunications	Transfert	} Depuis la Section des communications (voir tableau 12)
+3	SM	Technicien en télécommunications	Transfert	
+3	GN	Technicien adjoint en télécommunications	Transfert	} Depuis la Section des communications (voir tableau 12)
+2	GN	Assistant aux télécommunications	Transfert	
Total	+19			

41. Dans le cadre de la mise en œuvre intégrale de la restructuration des fonctions d'appui à la mission en trois piliers et en vue de rationaliser les procédures, il est proposé de créer la Section des technologies en regroupant la Section des technologies de l'information et la Section des communications ainsi que leurs fonctions approuvées, afin d'assurer la coordination et la centralisation de la gestion des services fournis par la Force. Il est donc proposé de transférer 18 postes, présentés dans le tableau 13, à la Section des technologies pour renforcer l'ancienne Section des technologies de l'information et l'ancienne Section des communications.

42. Dans le cadre de l'examen indépendant mené en 2017 sur les changements structurels réalisés dans les services régionaux des technologies coordonnés par la FINUL, et compte tenu de la réaffectation du poste de Chef des services informatiques et des services de télécommunications (P-5) au poste de Chef du pilier Gestion des opérations et des ressources (P-5) approuvé pour la FNUOD pour l'exercice 2018/19, il est proposé de créer un poste, présenté dans le tableau 13, pour renforcer la capacité de la nouvelle Section des technologies d'aider le Bureau de la gestion des opérations et des ressources à fournir tous les services d'appui essentiels à l'ensemble des composantes de la Force. Le titulaire du poste de Chef des services informatiques et des services de télécommunications qu'il est proposé de créer superviserait le personnel et les activités de la Force dans le domaine des communications et des technologies de l'information et assurerait la liaison entre la FNUOD et la section régionale des technologies de la FINUL afin de mettre en œuvre des stratégies régionales visant à réduire les disparités de services, à réaliser des économies d'échelle et à éliminer le chevauchement d'activités entre les missions de maintien de la paix présentes dans la région.

Bureau de la gestion des opérations et des ressources

Tableau 14

Ressources humaines : Section de la gestion des contrats de services

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	SM	Fonctionnaire chargé des demandes de remboursement	Réaffectation	À l'équipe de collaborateurs directs du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement,

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-4	GN	Assistant administratif	Transfert	comme Responsable de la gestion des contrats (voir tableau 9) À l'équipe de collaborateurs directs du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (voir tableau 9)
Total	-5			

43. Il est proposé de dissoudre la Section de la gestion des contrats de services et de transférer cinq postes, présentés dans le tableau 14, à l'équipe de collaborateurs directs du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour assurer la coordination et la centralisation des différents contrats de services de la Force et ainsi améliorer la qualité des services qui sont fournis à celle-ci, dans la ligne de la restructuration en trois piliers des fonctions d'appui à la mission.

Bureau de la gestion des opérations et des ressources

Tableau 15

Ressources humaines : Section de la gestion des installations

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-3	GN	Assistant (gestion des installations)	Transfert	Au Centre d'appui à la mission (voir tableau 16)
-1	GN	Assistant (gestion des installations)	Réaffectation	À l'équipe de collaborateurs directs du Chef de l'appui à la mission (voir tableau 4)
-1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	À l'équipe de collaborateurs directs du responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (voir tableau 9)
Total	-5			

44. Il est proposé de dissoudre la Section de la gestion des installations, dans la ligne de la restructuration des fonctions d'appui à la mission en trois piliers, et de transférer trois postes, présentés dans le tableau 15, au Centre d'appui à la mission.

45. Il est proposé de réaffecter un poste, présenté dans le tableau 15, comme indiqué au paragraphe 29.

46. Il est proposé de transférer un poste, présenté au tableau 15, à l'équipe de collaborateurs directs du responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, comme indiqué au paragraphe 36.

Bureau de la gestion des opérations et des ressources

Tableau 16

Ressources humaines : Centre d'appui à la mission

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+3	GN	Assistant (gestion des installations)	Transfert	Depuis la Section de la gestion des installations (voir tableau 15)
Total	+3	(voir tableau 15)		

47. Dans le cadre de la mise en œuvre intégrale de la restructuration des fonctions d'appui à la mission en trois piliers, il est proposé de rebaptiser le Centre d'appui Centre d'appui à la mission et de transférer trois postes, présentés dans le tableau 16, depuis la Section de la gestion des installations, qu'il est proposé de dissoudre. Le Centre d'appui à la mission continuera de jouer le rôle de centre de liaison pour répondre à toutes les demandes de services présentées par la composante militaire sur le terrain et les coordonner. La Force retrouvant sa pleine capacité opérationnelle dans le secteur bravo, il est nécessaire de transférer trois postes pour renforcer le Centre d'appui à la mission.

Section du génie

48. Dans le cadre de la mise en œuvre intégrale de la restructuration des fonctions d'appui à la mission en trois piliers, il est proposé de transférer la Section du génie (23 postes approuvés) au Bureau de la gestion des opérations et des ressources.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

	Dépenses 2017/18	Montant alloué 2018/19	Dépenses prévues 2019/20	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	—	—	—	—	—
Contingents	30 939,7	32 574,6	39 785,0	7 210,4	22,1
Police des Nations Unies	—	—	—	—	—
Unités de police constituées	—	—	—	—	—
Total partiel	30 939,7	32 574,6	39 785,0	7 210,4	22,1
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	8 833,3	10 360,9	11 426,3	1 065,4	10,3
Personnel recruté sur le plan national	3 557,7	3 489,1	3 603,3	114,2	3,3
Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 727,0	501,7	527,8	26,1	5,2
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Total partiel	14 118,0	14 351,7	15 557,4	1 205,7	8,4
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	36,1	18,0	18,0	—	—
Voyages	468,9	570,3	398,0	(172,3)	(30,2)
Installations et infrastructures	9 305,1 ^a	7 005,7	7 671,8	666,1	9,5
Transports terrestres	1 339,4	2 225,8	1 700,8	(525,0)	(23,6)
Opérations aériennes	—	—	—	—	—
Opérations maritimes ou fluviales	198,7	50,0	50,0	—	—
Communications et informatique	1 597,1 ^b	1 755,8	2 209,0	453,2	25,8
Santé	374,3	211,1	318,4	107,3	50,8
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	2 038,8 ^c	1 532,1	2 183,6	651,5	42,5
Projets à effet rapide	—	—	200,0	—	—
Total partiel	15 358,4	13 368,8	14 749,6	1 380,8	10,3
Total brut	60 416,1	60 295,1	70 092,0	9 796,9	16,2
Recettes provenant des contributions du personnel	1 431,9	1 353,2	1 576,9	223,7	16,5
Total net	58 984,2	58 941,9	68 515,1	9 573,2	16,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	60 416,1	60 295,1	70 092,0	9 796,9	16,2

^a Les montant des dépenses comptabilisées au titre des installations et infrastructures s'élevait à 9 245 500 dollars. Il y a été ajouté 59 600 dollars aux fins de comparaison avec les sommes approuvées pour l'exercice 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

^b Montant combiné des dépenses comptabilisées au titre des communications (748 400 dollars) et de l'informatique (848 700 dollars) aux fins de comparaison avec les sommes approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

^c Le montant des dépenses comptabilisées au titre des fournitures, services et matériel divers s'élevait à 2 098 400 dollars. Le montant de 59 600 dollars en a été déduit aux fins de comparaison avec les sommes approuvées pour l'exercice 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

B. Contributions non budgétisées

49. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	822,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	822,0

^a Terrains mis à disposition par le pays hôte.

C. Taux de vacance

50. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2017/18</i>	<i>Taux budgétisé 2018/19</i>	<i>Projection 2019/20</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	23,4	20,2	9,9
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	7,1	9,0	8,0
Personnel recruté sur le plan national			
Agents des services généraux	8,0	6,8	5,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	30,0	50,0	50,0

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

51. Le taux de vacance de 9,9 % qui est proposé pour le personnel militaire tient compte du niveau de déploiement prévu de 1 126 militaires, soit 128 militaires supplémentaires, dans la limite de l'effectif autorisé de 1 250 militaires, dans la perspective du retour progressif de la Force dans le secteur bravo, des taux de vacance de postes moyens constatés à ce jour pour l'exercice en cours et des tendances de déploiement observées par le passé. Les taux qui sont proposés pour le personnel civil tiennent compte des dernières tendances observées en matière d'occupation des postes ainsi que des changements qu'il est envisagé d'apporter aux effectifs pour l'exercice 2019/20, tels qu'indiqués dans le présent projet de budget.

D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

52. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 8 657 500 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu		
	Contingents	Unités de police constituées	Total
Matériel majeur	6 949,3	–	6 949,3
Soutien logistique autonome	1 708,2	–	1 708,2
Total	8 657,5		8 657,5

Facteurs applicables à la Force	Pourcentage	Date d'entrée en vigueur	Date du dernier examen
A. Facteurs applicables à la zone de la Force			
Contraintes du milieu	0,6	–	1 ^{er} juillet 2017
Usage opérationnel intensif	0,2	–	1 ^{er} juillet 2017
Actes d'hostilité ou abandon forcé	4,1	–	1 ^{er} juillet 2017
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	1,5-5,5		

E. Formation

53. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	–
Voyages	
Voyages au titre de la formation	98,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	48,0
Total	146,0

54. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2019/20, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			Personnel recruté sur le plan national			Militaires		
	Nombre effectif 2017/18	Nombre prévu 2018/19	Nombre proposé 2019/20	Nombre effectif 2017/18	Nombre prévu 2018/19	Nombre proposé 2019/20	Nombre effectif 2017/18	Nombre prévu 2018/19	Nombre proposé 2019/20
Formation interne	117	190	215	328	277	381	4 456	5 053	5 283
Formation externe ^a	50	29	19	59	33	28	17	18	15
Total	167	219	234	387	310	409	4 473	5 071	5 298

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

55. Au cours de l'exercice 2019/20, la FNUOD s'emploiera à ce que le personnel militaire et le personnel recruté sur le plan national, entre autres, participent davantage à des programmes de formation médicale en matière de premiers secours, de santé et d'hygiène, afin de renforcer leurs capacités techniques dans le cadre de l'amélioration du protocole « 10-1-2 » relatif aux délais de prise en charge des blessés et dans le contexte du retour de la Force à sa pleine capacité opérationnelle dans le secteur bravo, et en particulier de la réinstallation du personnel au camp Faouar, où l'environnement de travail est plus instable. En outre, l'augmentation de la participation s'explique par le déploiement prévu de 128 militaires supplémentaires dans les limites de l'effectif autorisé.

56. Si le nombre de participants aux formations doit augmenter, les dépenses relatives aux voyages organisés au titre de la formation diminueront du fait que les membres actuels de la Force ayant été certifiés comme spécialistes locaux des processus dans Umoja seront à même de former le reste du personnel de la FNUOD au système.

57. Le programme de formation se compose de cours sur les questions concernant la santé, la sécurité, la déontologie et la discipline ainsi que la connaissance des réalités culturelles locales, les finances, les questions administratives et budgétaires, la gestion des achats et des contrats, les transports terrestres, le génie, l'informatique et les communications, la chaîne d'approvisionnement, la gestion des biens et des ressources humaines et les questions de direction et d'organisation.

F. Services de détection des mines et de déminage

58. Les contingents prennent en charge les activités de détection des mines et fournissent le matériel de déminage conformément aux mémorandums d'accord signés avec la Force. Les ressources correspondantes sont inscrites à la rubrique Contingents.

G. Projets à effet rapide

59. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2019/20, par rapport à celles de l'exercice précédent, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2018/19 (approuvé)	–	–
2019/20 (proposé)	200,0	4

60. Pour l'exercice 2019/20, la FNUOD mettra en œuvre des mesures de confiance au moyen de quatre projets à effet rapide. Ces projets seront exécutés dans le secteur bravo par le personnel de la FNUOD et consisteront principalement à remettre en état des installations touchées par des restes explosifs de guerre dans la zone de séparation, afin d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel dans la zone d'opérations et de rendre possible le retour de la Force à sa pleine capacité opérationnelle dans le secteur bravo. En outre, ils devraient permettre, d'une part, de faire mieux connaître le mandat général de la FNUOD et son rôle, qui consiste à observer l'application, dans la zone d'opérations, de l'accord de cessez-le-feu conclu entre les parties à l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes, et, d'autre part, d'obtenir l'appui des communautés locales à cet égard.

III. Analyse des variations¹

61. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	7 210,4	22,1 %

• Gestion : changement concernant le déploiement

62. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) le déploiement prévu de 128 militaires supplémentaires, dans les limites du plafond autorisé, par rapport au déploiement prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19, qui entraîne une augmentation des remboursements au titre des coûts standard et des indemnités, des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement et des frais de fonctionnement du matériel appartenant aux contingents et du fret correspondant, en conséquence du retour de la Force à sa pleine capacité opérationnelle dans le secteur bravo ; b) l'application d'un taux de vacance de postes de 9,9 %, inférieur au taux de 20,2 % prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19. Elle est en partie compensée par un prix du paquet de rations inférieur au prix prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19, en raison de l'engagement d'un nouveau fournisseur dont les tarifs sont plus favorables.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	1 065,4	10,3 %

• Paramètres budgétaires: modification des coûts salariaux

63. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan international, comme suite à la révision du barème des traitements, et l'augmentation des dépenses communes de personnel estimées à partir de la moyenne des montants mensuels effectifs de l'exercice en cours, par rapport aux montants prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19 ; b) l'application, dans le calcul du montant des traitements du personnel recruté sur le plan international, d'un taux de vacance de 8 %, contre 9 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19 ; c) la création proposée d'un poste.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	114,2	3,3 %

• Gestion : modification des taux de vacance

64. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application, dans le calcul du montant des traitements du personnel recruté sur le plan national, d'un taux de vacance de 5 %, contre 6,8 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19 ; b) la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan national, comme suite à la révision du barème des traitements, par rapport aux traitements prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19. Elle est en partie compensée par une baisse des ressources liée à la dévaluation du nouveau shekel israélien par rapport au dollar des États-Unis, qui se traduit par l'application d'un

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

taux de change de 3,774 shekels pour 1 dollar, contre 3,473 shekels dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(172,3)	(30,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

65. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) le nombre moins élevé que prévu de voyages à l'intérieur de la zone de la Force en raison de l'ouverture du point de passage entre les secteurs alpha et bravo et du fait qu'il n'est pas nécessaire de traverser le Liban pour se rendre dans les sites de la Force ; b) le fait que le nombre de voyages à des fins de formation soit inférieur à celui inscrit au budget approuvé pour 2018/19 en raison de l'augmentation prévue du nombre de formations organisées dans la zone de la Force, qui elle-même s'explique par le fait qu'il sera fait appel aux membres actuels de la Force qui ont été certifiés comme spécialistes locaux des processus dans Umoja pour former le reste du personnel de la Force.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	666,1	9,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

66. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) le recours à des services de construction, d'aménagement et de rénovation et l'achat de fournitures pour la défense des périmètres et de matériel de génie en vue de la reconstruction ponctuelle de deux positions supplémentaires de l'ONU, en prévision du retour de la Force dans la partie sud de la zone de séparation ; b) une utilisation des services publics de distribution supérieure au niveau d'utilisation prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19 en raison de l'augmentation du nombre de militaires déployés ; c) les services de location de logements pour l'hébergement du personnel recruté sur le plan international se trouvant dans le secteur bravo et conformes aux mesures de sécurité applicables au domicile, dont la fourniture n'a pas été inscrite au budget approuvé pour l'exercice 2018/19. Elle est en partie compensée par une baisse des dépenses imputable : a) à l'acquisition d'un nombre d'installations préfabriquées et de pièces de rechange et fournitures connexes inférieur aux prévisions figurant dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19, en raison de stocks suffisants ; b) au fait qu'il ne sera pas nécessaire de faire appel à des services d'entretien pour la collecte des déchets, qui seront assurés par la Force alors qu'ils étaient prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(525,0)	(23,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

67. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) le fait qu'aucun crédit n'est demandé au titre de l'achat de six véhicules blindés, qui était inscrit au budget approuvé pour l'exercice 2018/19 ; b) une baisse des dépenses nécessaires au titre des réparations et de l'entretien en raison du remplacement de véhicules au cours de l'exercice 2018/19 et du fait que les véhicules dont dispose la Force sont dans l'ensemble assez récents.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	453,2	25,8 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

68. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'augmentation des frais de maintenance du matériel informatique et de l'équipement de communication, ainsi que du coût des services d'appui, en raison de l'augmentation du tarif par utilisateur des services d'appui centralisés et de l'augmentation des stocks de matériel de la Force par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2018/19 ; b) l'augmentation des coûts des services de télécommunications et de réseau, en raison de l'utilisation accrue de ces services, elle-même résultant de l'accroissement des effectifs et du nombre des postes qui nécessitent une connectivité. Elle est en partie compensée par une baisse des dépenses prévues au titre de l'acquisition de matériel de communication et de matériel informatique en raison de la réception de matériel d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies qui a pris fin pendant l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
Santé	107,3	50,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

69. L'augmentation des ressources demandées s'explique par l'achat : a) de matériel médical supplémentaire (lits d'hôpital, matériel d'examen et outils, par exemple) requis en raison des travaux de construction destinés à transformer le centre médical en hôpital de niveau I doté de capacités chirurgicales, comme approuvé pour l'exercice 2018/19 ; b) de fournitures médicales supplémentaires, par exemple des médicaments et des fournitures de premiers secours destinés aux installations médicales de la Force, en raison de l'accroissement des effectifs militaires déployés par rapport aux prévisions figurant dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	651,5	42,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

70. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'agents contractuels engagés pour la reconstruction ponctuelle de deux positions supplémentaires de l'ONU, en prévision du retour de la Force dans la partie sud de la zone de séparation au cours de l'exercice 2019/20. Elle est en partie compensée par le fait que les dépenses au titre du fret et les dépenses connexes sont inférieures aux prévisions figurant dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19, dans la mesure où il ne sera pas nécessaire d'acheminer des fournitures au secteur bravo de la Force par le Liban et où il est prévu d'effectuer des achats sur le marché local.

	<i>Variation</i>	
Projets à effet rapide	200,0	–

• **Gestion : nouveaux besoins**

71. Les nouveaux besoins s'expliquent principalement par le projet d'exécution des projets à effet rapide dont il est question au paragraphe 60.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

72. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 70 092 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 5 841 000 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions [70/286](#) et [72/298](#), ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution [70/286](#))

Décision ou demande

Mesures prises

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le cadre de budgétisation axée sur les résultats permette de savoir où en est chaque mission dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées et si elle utilise les ressources de manière rationnelle, dans le plein respect du principe de responsabilité et compte tenu de l'évolution de son mandat (par. 15).

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22).

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes femmes dans les activités de

La FNUOD a examiné la dynamique du pays et de la région dans l'élaboration de son cadre de budgétisation axée sur les résultats pour l'exercice 2019/20, qui fait apparaître une augmentation des produits par rapport au nombre de jours-homme et de patrouilles motorisées et par rapport au matériel appartenant aux contingents, comme indiqué dans le présent rapport.

Le nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au traitement des recrutements sur une liste de réserve pour des postes ouverts à un recrutement international était d'environ 48 jours au 30 juin 2018. L'objectif fixé pour l'exercice 2018/19 est d'environ 40 jours.

La Force a nommé deux responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes chargés d'appuyer, pour l'un, le personnel civil et, pour

maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique femmes-hommes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24).

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).

Sait que les opérations de maintien de la paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32).

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42).

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel

l'autre, le personnel militaire, afin d'assurer l'application et le respect effectifs des directives et politiques de l'Organisation dans ce domaine.

Au cours de l'exercice 2018/19, le spécialiste des questions d'environnement de la FNUOD a aidé la Force à vérifier les conditions environnementales et lui a dispensé des conseils sur les mesures destinées à mettre en œuvre des plans relatifs à l'énergie, aux infrastructures et à la gestion des déchets, ainsi qu'à assurer la sécurité et la santé au travail. La Force continue de mettre en œuvre les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets et de mener des activités de sensibilisation aux questions environnementales.

Au cours de l'exercice 2018/19, les installations médicales de la Force ont été dotées de moyens qui permettent de stabiliser les patients avant de les transférer à l'hôpital dans un délai d'une heure, conformément à la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés. La FNUOD a conclu des arrangements contractuels avec des hôpitaux locaux pour recevoir les patients nécessitant une prise en charge d'urgence. Elle a mis au point une procédure permettant d'évacuer rapidement les patients souffrant de traumatismes vers des hôpitaux sous contrat, en cas d'urgence. Elle a renforcé ses capacités pour pouvoir prendre en charge les situations d'urgence et envisage de dispenser une formation de secouriste à l'intention du personnel, comme prévu pour l'exercice 2019/20.

Les projets ponctuels de reconstruction de deux positions supplémentaires des Nations Unies, proposés pour l'exercice 2019/20, sont présentés en détail dans le complément d'information au présent rapport.

Pour l'exercice 2018/19, la FNUOD a renforcé ses mécanismes de contrôle interne afin de veiller à ce que le nombre d'articles détenus en stock soit vérifié avant tout achat, à la suite de la mise hors service du

*Décision ou demande**Mesures prises*

achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43).

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45).

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70 ; voir également par. 71, 76 et 79 à 82).

Système Galileo de gestion des stocks et de la centralisation des entrepôts dans Umoja.

Pour l'exercice 2019/20, la Force continuera de faire appel aux entrepreneurs locaux et aux matériaux disponibles localement dans le cadre, d'une part, des travaux d'entretien courant et de réaménagement des installations et, d'autre part, de ses projets de construction concernant les deux nouvelles positions des Nations Unies.

Il sera fait état, dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la FNUOD, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76, 79, 80, 81 et 82 de la résolution.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales

(A/70/742 et résolution 70/286 de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31).

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

La Force continue de surveiller de près le niveau et la fréquence des transferts, qui ont un caractère exceptionnel et sont étayés, justifiés, vérifiés et exécutés en vertu de la délégation de pouvoir financier.

Le poste temporaire de conseiller principal (P-5) reste vacant depuis plus de deux ans, en raison des conditions liées à l'obtention d'un visa. Les fonctions associées à ce poste temporaire demeurent nécessaires, dans la mesure où la Force progresse vers le rétablissement intégral de sa présence et de ses capacités opérationnelles d'antan. Ces fonctions sont assumées à titre temporaire par d'autres membres du personnel.

Les problèmes concernant les formalités de visas ne sont pas nouveaux et, si la nécessité de maintenir le poste est prise en compte dans le projet de budget, le montant des ressources demandées a été ajusté pour

Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution [69/307](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix. À cet égard, il réaffirme également qu'il importe de veiller à ce que les mesures qui sont jugées les plus efficaces, notamment celles qui portent sur l'élimination, l'enlèvement et le recyclage des biens et matériaux des missions, continuent d'être appliquées en priorité et sans relâche (voir [A/68/782](#), par. 120). Il attend également avec intérêt la version actualisée des politiques de gestion de l'environnement et de gestion des déchets et ne doute pas que les incidences spécifiques qui découleront de l'impact de ces politiques dans les missions figureront dans le prochain rapport sur l'aperçu général, qui rendra également compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet de Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques et de la poursuite des efforts déployés pour promouvoir d'autres technologies exploitant des sources d'énergie renouvelables dans les opérations de maintien de la paix (par. 94).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution (par. 160).

tenir compte de la faisabilité des de l'entrée en fonctions.

Des informations détaillées concernant l'atténuation de l'impact environnemental global de la Force sont présentées dans le rapport sur l'exécution du budget de la FNUOD pour l'exercice 2017/18 ([A/73/614](#)). Au cours de l'exercice 2018/19, des études d'impact sur l'environnement et des enquêtes initiales ont été menées, des bureaux de liaison militaires pour les questions environnementales ont été créés et des émissions hebdomadaires de sensibilisation aux politiques et procédures environnementales ont été produites à l'intention de l'ensemble du personnel de la Force.

Il ressort de l'analyse effectuée durant l'exercice 2018/19 que les conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la Force se sont améliorées ; toutefois, elles ne sont pas propices au remplacement d'une partie du parc de véhicules légers pour le personnel de la Force. La FNUOD continuera de suivre l'évolution des conditions de sécurité et d'examiner leur impact sur le mode de transport du personnel de la Force dans ce contexte.

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

([A/72/789/Add.2](#) et résolution [72/298](#) de l'Assemblée générale)

Le Comité compte que le coefficient véhicules/effectifs sera suivi de près et qu'il sera fait en sorte de l'aligner sur le coefficient standard, dans la mesure du possible. Il compte également que le parc de véhicules fera l'objet d'un examen dont les conclusions seront présentées dans le prochain projet de budget.

Au cours de l'exercice 2018/19, la FNUOD a créé un comité du parc automobile chargé d'examiner soigneusement le parc automobile de la Force sur la base de ses besoins opérationnels. Les résultats de l'examen ont été pris en compte dans les crédits demandés au titre des transports terrestres et aucun achat supplémentaire de véhicule n'est inscrit au projet de budget pour l'exercice 2019/20.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale ;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

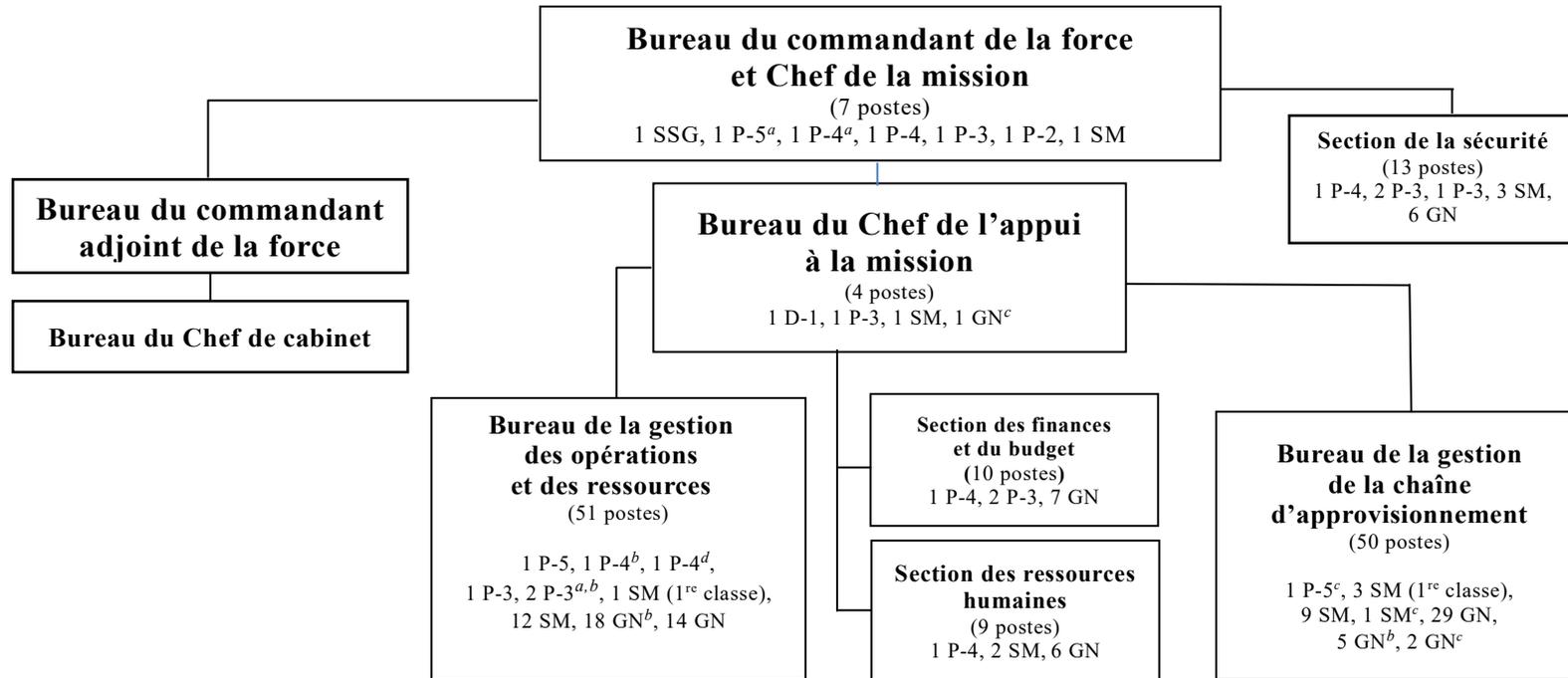
B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat ;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation ;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigramme



Abréviations : SSG = sous-secrétaire général ; SM = agent du Service mobile ; SM (1^{re} classe) = agent du Service mobile (1^{re} classe) ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Financé au moyen des fonds réservés au personnel temporaire (autres que pour les réunions).

^b Redeployment = Transfert.

^c Reassignment = Réaffectation

^d Establishment = Création.

Carte

